10 août 2021

**Réponse de la Suisse à la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l’intolérance qui y est associée**

Les objectifs adoptés il y a 20 ans lors de la troisième Conférence mondiale contre le racisme à Durban (Afrique du Sud) continuent de guider la Suisse dans son engagement contre le racisme. La mise en œuvre par la Suisse de la Déclaration et du Programme d'action de Durban se poursuit. Des mesures ont été prises dans presque tous les domaines énoncés par les textes, par exemple en faveur des groupes de victimes ainsi qu'en matière de prévention, d'éducation, de formation et de mesures de protection. À titre d'exemple, certaines des mesures gouvernementales adoptées sont énumérées ci-dessous :

Le Service de lutte contre le racisme (SLR) du Département fédéral de l'intérieur (DFI) a rendu les textes de la Conférence mondiale accessibles à un large public en les traduisant en français et en allemand ainsi qu’en y incorporant des commentaires.[[1]](#footnote-1)

Tous les deux ans, le SLR publie un [rapport sur la discrimination raciale en Suisse](https://www.edi.admin.ch/edi/fr/home/fachstellen/frb/rapports-et-monitorage/rapport.html). Ce rapport offre une **analyse approfondie** de la situation dans notre pays. Il présente un aperçu des **bases de données** recensant les actes à caractère raciste ainsi que des mesures adoptées aux niveaux fédéral, cantonal et communal et dans le secteur privé.

L'enquête [Vivre ensemble en Suisse (VeS)](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse.html), ainsi que ses modules complémentaires "Diversité", réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS), est une importante source de données. L’enquête permet un monitorage systématique des attitudes racistes et discriminatoires en Suisse.

La Suisse s'efforce en permanence de lutter contre le racisme à l'égard des **Africains et de la population d’ascendance africaine**. En 2017, le SLR a publié une étude examinant les dimensions individuelle, institutionnelle et structurelle du racisme anti-Noirs en Suisse. Elle identifie les principaux sujets d’actualité et fournit une indication sur les mesures concrètes à prendre et sur les questions qui restent à explorer.[[2]](#footnote-2) L'étude a été élaborée par des chercheuses noires en coopération avec diverses associations défenseuses des droits des personnes noires et discutée lors d'un colloque auquel des personnes représentatives de la population noire de Suisse ont pris part.

La Commission fédérale contre le racisme (CFR) a quant à elle publié une analyse juridique sur le phénomène du racisme anti-Noirs en Suisse[[3]](#footnote-3) et l'OFS a distribué en 2018 les [résultats d'un module d’approfondissement](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/vivre-ensemble-suisse/noirs-suisse.html) de l'enquête sur le Vivre ensemble en Suisse (VeS), qui se penche sur les opinions de la population suisse à l’égard des personnes noires.

En 2015, un groupe de travail dirigé par l'Office fédéral de la culture (OFC) s'est fixé pour objectif d'examiner les possibilités d'améliorer les conditions-cadres de celles et ceux qui ont choisi un mode de vie nomade et de promouvoir la culture des Yéniches et des Sinti suisses. Le groupe de travail a formulé des recommandations sur les sites et lieux de transit, sur la formation, sur les services sociaux, sur la culture et l'identité ainsi que sur le renouvellement de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses ». Fin 2016, le Conseil fédéral a pris connaissance du projet de plan d'action correspondant, qui a depuis été mis en œuvre.[[4]](#footnote-4) L'OFC a fourni des informations sur l'état de la mise en œuvre fin 2018.[[5]](#footnote-5)

Les programmes d'intégration cantonaux (PIC) mis en œuvre depuis 2014 équivalent à un **plan d'action national de lutte contre la discrimination** tel qu’il est recommandé par les institutions internationales. Les objectifs convenus entre la Confédération et les cantons garantissent un conseil compétent aux personnes victimes de discrimination et soutiennent l'amélioration de la protection contre la discrimination structurelle au sein des institutions. Dans les PIC, la lutte contre la discrimination et la suppression des obstacles structurels et individuels envers **les personnes migrantes** dans l’accès au travail, à la formation, au logement, aux loisirs et à d’autres domaines de vie sont une composante essentielle à l’encouragement de l’intégration.

Dans le contexte de la lutte contre la **pandémie de Covid-19**, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a pris des mesures afin de protéger les groupes de population vulnérables contre la discrimination. Les informations-clés étaient rendues accessibles en utilisant des messages audiovisuels et en traduisant les informations en langage simplifié, en langue des signes, ainsi que dans 24 langues parlées par les populations migrantes en Suisse. En particulier, les canaux d'information existants, à bas seuil et orientés vers des groupes cibles, ont également été utilisés de manière proactive pour une diffusion efficace de l'information.

1. SLR, [Conférence mondiale contre le racisme 2001 Durban – Déclaration et Programme d’action](https://www.edi.admin.ch/dam/edi/fr/dokumente/FRB/Neue%20Website%20FRB/Bestellungen_und_Publikationen/erklaerung_aktionsprogramm_weltkonferenz_rassismus.pdf.download.pdf/Erkl%C3%A4rung%20und%20Aktionsprogramm%20Welkonferenz_f.pdf), 2002. [↑](#footnote-ref-1)
2. Swiss Forum for Migration and Population Studies, [Etat des lieux du racisme anti-Noir·e en Suisse](https://www.unine.ch/files/live/sites/sfm/files/listes_publicationsSFM/Etudes%20du%20SFM/SFM%20-%20Studies%2067f.pdf), 2017. [↑](#footnote-ref-2)
3. CFR, [Racisme anti-Noirs. Analyse juridique sur le phénomène, ses enjeux et les mesures à prendre](http://www.ekr.admin.ch/documentation/f107/1320.html), 2017. [↑](#footnote-ref-3)
4. OFC, Rapport et plan d’action: Groupe de travail „[Amélioration des conditions de vie nomade et promotion de la culture des Yéniches, des Manouches et des Roms](https://www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/sprachen_und_kulturelleminderheiten/berichte/zwischenstand_21122016-berichtundaktionsplanarbeitsgruppeverbess.pdf.download.pdf/avant-projet_21_122016-rapportetplandactiongroupedetravailamelio.pdf)“, 2016. [↑](#footnote-ref-4)
5. OFC, [Etat de la mise en œuvre du plan d’action](https://www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/sprachen_und_kulturelleminderheiten/berichte/Stand%20Umsetzung%20Aktionsplan%20(2018)%20.pdf.download.pdf/Etat_mise_en_oeuvre_Plan_d_action_2018_DEF(Version_zur_Publikation).pdf), 2018. [↑](#footnote-ref-5)